

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **46104 - FOYER RESIDENCE BALIVERNE**

N° de la liste : 7475331012

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A _____, le 30 septembre 2025
MARTINS Eric

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,05 €	
6542	0,00 €	
Total	0,05 €	

A Valence d'Agen, le 15 décembre 2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

AR Prefecture

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en
2025	T-309-1		CABRIT Sylvette	RAR inférieur seuil poursuite	300-Divers	6541	0,05			
			Total pour CABRIT Sylvette				0,05			
			TOTAL DE LA LISTE				0,05			

082-268202967-20251215-2025_D_7_1_2_83-DE
çu le 17/12/2025
blié le 17/12/2025